



## POUR TOUS LES CANDIDATS :

- 5 photos d'identité (photos du photographe obligatoirement) ;
- 1 photocopie de la carte d'identité recto-verso, du passeport ou du titre de séjour (en cas de nationalité étrangère) en cours de validité ;
- 1 photocopie de la Journée d'Appel à la Défense (JAPD) ou Journée défense et citoyenneté (JDC), pour les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1988 ;
- 1 photocopie de l'attestation de recensement ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;  
(en cas d'hébergement chez un parent ou un tiers, merci de fournir en plus du justificatif de la personne qui héberge, une photocopie de sa carte d'identité ainsi qu'une lettre manuscrite attestant qu'elle vous héberge)
- Une lettre Max 50 grammes (à acheter à La Poste) ;
- Photocopie de l'ASSR 2 (Attestation scolaire de sécurité routière), pour les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1988;
- Une photocopie des permis déjà obtenus (permis étranger, ou permis français d'une autre catégorie), si applicable.

## CAS PARTICULIERS

### **Pour les élèves passant à Vitry-le-François, merci de fournir en plus :**

- 3 timbres postes à 0,63 €.

### **Pour les élèves passant à Vendôme, remplacer la lettre Max 50g par :**

- 1 enveloppe A4 affranchie de 2 timbres à 0,63€ ;
- 1 enveloppe affranchie au tarif du recommandé avec accusé de réception. Ne pas oublier la « liasse ».



## EN CAS DE TRANSFERT DE DOSSIER, MERCI DE FOURNIR ÉGALEMENT :

- La demande de permis de conduire CERFA réf. 02 ;
- Le livret de conduite B ou AAC ;  
*Votre auto-école actuelle est dans l'obligation de vous restituer ces deux derniers documents sur simple demande et sans justification.*



## EN CAS D'ANNULATION DE PERMIS, MERCI DE FOURNIR :

- La Référence 44 (remise du titre en préfecture, dûment cachetée par la préfecture) ;
- La Référence 48SI (injonction de restitution d'un permis de conduire invalidé par solde de points nul) ;
- Le CERFA Permis de conduire avis médical n°14880\*01 (visite médicale et tests psychotechniques).